

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives de haut niveau collectif

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la commune de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 322 800 €.

Subventions pour projet de sport collectif de haut niveau et de niveau national

Compte Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien aux projets de sport collectif de niveau national.

En référence à la délibération du 29 juin 2023 et au vu des bilans réalisés à l'issue de la première période de la saison 2023/2024, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la deuxième partie de la saison susvisée, afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets.

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 322 800 € :

- SASP UJAP Quimper 29 (Basket National 1) 168 800 €
Solde de la saison 2023/2024 (total de 422 000 €)
 - versement n°1 : 253 200 € (versé au conseil municipal du 29 juin 2023)
 - versement n°2 : 168 800 €
- Quimper Volley 29 Elite (Ligue A) 136 000 €
Solde de la saison 2023/2024 (total : 340 000 €)
 - versement n°1 : 204 000 € (versé au conseil municipal du 29 juin 2023)
 - versement n°2 : 136 000 €

- Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro A Féminine) 18 000 €
Solde de la saison 2023/2024 (total : 45 000 €)
- versement n°1 : 27 000 € (*versé au conseil municipal du 29 juin 2023*)
- versement n°2 : 18 000 €

Monsieur Yves FORMENTIN-MORY (*au nom du pouvoir reçu de madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES*) étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (48 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'accorder les subventions énumérées ci-dessus ;
- 2 – d'autoriser madame la maire à signer les avenants à intervenir.